

CIG PETITE COURONNE

BILAN 2015 ANNEXES

SEINE-SAINT-DENIS • HAUTS-DE-SEINE • VAL-DE-MARNE



CIG petite couronne



PROMOTION INTERNE

PAR CATÉGORIE ET CADRE D'EMPLOIS

Cadres d'emplois par catégorie	Voie d'accès	Quota	Promouvables	Fonctionnaires proposés «CNR» inclus	Postes ouverts	Fonctionnaires inscrits sur la liste d'aptitude
CATEGORIE A						
Ingénieur	au choix	1 pour 3	434	47	83	41
	après examen professionnel		28	20		20
Attachés de conservation	au choix	1 pour 3	363	7	4	4
Bibliothécaires	au choix	1 pour 3	387	36	9	9
Conseillers des APS	au choix	1 pour 3	252	41	2	2
Attachés	au choix	1 pour 3	7 724	336	106	106
Directeurs de police municipale	Dispositif transitoire		7	5		3
CATEGORIE B						
Moniteur-éducateur et intervenant familial	Dispositif exceptionnel		6	6		6
Assistants de conservation	au choix accès 1 ^{er} grade	1 pour 3	195	58	49	41
	après examen professionnel accès 2 ^e grade		11	8		8
Animateurs	au choix accès 1 ^{er} grade	1 pour 3	505	102	68	67
	après examen professionnel accès 2 ^e grade		3	2		1
Rédacteurs	au choix accès 1 ^{er} grade accès 2 ^e grade	1 pour 3	2046	557	226	217
	après examen professionnel		15	9		9
Chefs de service de police municipale	accès au 1 ^{er} grade	1 pour 3	294	46	5	5
CATEGORIE C						
Agent de maîtrise	après examen professionnel	1 pour 2	119	38	54	38
TOTAUX			12 389	1 318		577

CONSEIL DE DISCIPLINE DE 1^{RE} INSTANCE



NATURE DES PRINCIPALES FAUTES
OU DE L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE REPROCHÉES
AUX FONCTIONNAIRES DÉFÉRÉS*

Comportement ou propos irrespectueux, provocateurs, agressifs ou violents	27
Absences injustifiées et retards	18
Refus d'obéissance, négligences et mauvaise exécution des tâches	13
Détournement des moyens du service et de fonds	10
Falsification de documents	6
Condamnations pénales pour des faits commis en dehors du service	5
Comportement déplacé	5
Conduite d'un véhicule de service sans permis de conduire	4
Conduite en état d'ébriété et état d'ébriété	3
Introduction de personnes étrangères au service dans les locaux	3
Réalisation d'une vidéo avec apparition d'un enfant avec une arme fictive	2
Insuffisance relationnelle	2
Cumul d'activités	2
Non respect des règles d'hygiène et de sécurité	1
Activités liées à un mouvement politico-militaire	1
Mentions au casier judiciaire incompatibles avec ses fonctions	1
Abandon de poste	1
Consommation gratuite de boissons et incitation des collègues à faire de même	1

* sur les 118 fonctionnaires déférés dont le dossier a été inscrit et examiné lors d'une séance en 2015.



NATURE DES AVIS ÉMIS

Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans	54
Exclusion temporaire de fonctions de 4 à 15 jours	21
Révocation	21
Pas lieu à sanction	7
Exclusion définitive du service	4
Mise à la retraite d'office	2
Aucune des propositions soumises au conseil par le président n'a recueilli l'accord de la majorité des membres présents	2
Blâme	2
Avertissement	1
Sursis à statuer	1
Exclusion temporaire de fonctions de 1 à 3 jours	1
Favorable au licenciement pour insuffisance professionnelle	1
Défavorable au licenciement pour insuffisance professionnelle	1



RÉPARTITION PAR CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES DÉFÉRÉS ET RÉPARTITION PAR CATÉGORIE ET PAR SEXE*

FILIERE	CADRE D'EMPLOIS	CATÉGORIE	SEXE		TOTAL
			M	F	
Technique	Adjoint technique	C	52		58
	Adjoint technique des établissements d'enseignement	C	1	6	1
	Agent de maîtrise	C	5		5
Administrative	Adjoint administratif	C	3	14	17
	Rédacteur	B	1	2	2
	Attaché	A	1	1	2
Animation	Adjoint d'animation	C	14		15
	Animateur	B	1	1	1
Médico-sociale	Agent social	C		9	2
	Auxiliaire de puériculture	C		2	9
	Educateur de jeunes enfants	B	2	2	2
	Assistant socio-éducatif principal	B		1	1
Police municipale	Brigadier-chef principal	C	1		1
	Gardien	C	1		1
Autre	Gardien environnement	C	1		1
Total général			82	36	118

* sur les 118 fonctionnaires déférés dont le dossier a été inscrit et examiné lors d'une séance en 2015.

Toutes filières confondues :	
- catégorie A	2
- catégorie B	6
- catégorie C	110 (93 %)



SAISINES ET AVIS

SAISINE ET AVIS DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE 1 ^{RE} INSTANCE	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Nombre de séances	17	15	20	18	21	20	20	24	30
Nombre de dossiers examinés	87	87	95	85	97	116	80	91	118
Avis moins sévère que la proposition de l'autorité territoriale	44	44	64	62	55	75	44	57	59
Avis conforme à la proposition de l'autorité territoriale	42	42	28	21	36	38	31	26	41
Avis plus sévère que la proposition de l'autorité territoriale	0	0	3	3	1	3	2	5	8
Sursis à statuer	1	1	1	0	3	0	2	1	1
Aucune des propositions soumises au CD n'a obtenu l'accord de la majorité des membres présents	-	-	-	1	3	0	1	2	2
Pas lieu à sanction	-	-	-	-	-	-	-	-	7

Les avis rendus, les 59 moins sévères représentent 50 % des avis rendus. Parmi les 41 avis conformes (35 % des avis rendus), 23, soit plus de la moitié, correspondaient à des sanctions du 4e groupe ou à une exclusion définitive du service d'un stagiaire. Cependant, les sanctions du 3e groupe suivent de près.



COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE 1^{RE} INSTANCE

Les membres de cette instance sont les mêmes que ceux des CAP, élus lors des élections professionnelles du 4 décembre 2014. Cependant, le conseil de discipline est présidé par un magistrat de l'ordre administratif désigné par le président du Tribunal administratif de MONTREUIL compétent dans le ressort territorial du centre.

PRÉSIDENTENCE

Année 2015 :

Mme JASMIN-SVERDLIN, présidente titulaire, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel

Mme BREMEAU-MANESME, présidente suppléante, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel

M. MARMIER, président suppléant, conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel

Puis, M. LAFORET, président suppléant, conseiller de tribunal administratif et de Cour administrative d'appel

Et M. LALOYE, président titulaire, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel

CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS



NATURE DES AVIS ÉMIS

Révocation	4
Exclusion temporaire de fonctions de 16 jours à 2 ans	4
Mise à la retraite d'office	2
Exclusion temporaire de fonctions de quatre jours à quinze jours	2
Exclusion temporaire de fonctions d'un jour à trois jours	1
Pas lieu à sanction	1

Sur les 14 avis émis par le conseil de discipline de recours : 4 de sanctions du 3^e groupe (29 %), 4 de sanctions du 4^e groupe (29 %), 2 mises à la retraite d'office, 2 de sanctions du 2^e groupe, pas de sanction pour un des fonctionnaires et une exclusion temporaire de fonctions de trois jours pour le dernier.

Parmi les avis rendus, 5 confirmaient la mesure (36 %) et 7 étaient moins sévères que la mesure contestée (50 %). Pour les 5 mesures confirmées, ces dernières correspondaient à des sanctions du 4^e groupe (révocation et mise à la retraite d'office).



NATURE DES FAUTES OU DE L'INSUFFISANCE PROFESSIONNELLE REPROCHÉES AUX FONCTIONNAIRES (PRINCIPALE FAUTE PAR AGENT)

Négligences, mauvaise exécution des tâches	3
Manquement à l'obligation d'obéissance	2
Refus de réintégrer la collectivité sur un poste de reclassement pour raisons médicales	1
Pris en photo dans des scènes de barbarie et de torture simulées	1
Vols de bijoux auprès d'administrés	1
A profité de son influence et position pour bénéficier de chèques vacances de ses agents	1
Cumul d'activités	1
Comportement déplacé et agressif	1
Détournements de fonds publics	1
Intrusion nocturne sans autorisation dans les locaux de la commune	1
Absences injustifiées	1

➔ RÉPARTITION PAR CADRE D'EMPLOIS DES FONCTIONNAIRES AYANT FORMÉ UN RECOURS

FILIÈRE	CADRES D'EMPLOIS	CATÉGORIE	SEXE		TOTAL
			M	F	
Technique	Technicien	B			1
	Adjoint technique	C	1	1	1
Administratif	Attaché	A	-	1	1
	Rédacteur	B	-	1	1
	Adjoint administratif	C	-	3	3
Animation	Animateur	C			1
	Adjoint d'animation	C	3	1	3
Médico-sociale	Agent social	C	-	1	1
Sportive	Educateur des APS	B	1	-	1
Police	Chef de service de police municipale	B	1	-	1
Total général			6	8	14

Toutes filières confondues :	
- catégorie A	1
- catégorie B	4
- catégorie C	9 (64 %)

➔ COMPOSITION DU CONSEIL DE DISCIPLINE DE RECOURS

Il est présidé par un magistrat de l'ordre administratif désigné par le président du tribunal administratif de Montreuil, compétent dans le ressort territorial du CIG.

PRÉSIDENTE

Premier semestre 2015 :

Paul-Louis ALBERTINI, président titulaire, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel
Edgard BENSAMOUN, président suppléant, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel

Deuxième semestre 2015 :

Anne SEULIN, présidente titulaire, président de tribunal administratif et de cour administrative d'appel
Edgard BENSAMOUN, Président suppléant, premier conseiller de tribunal administratif et de cour administrative d'appel

Représentants des collectivités (dernière composition de décembre 2015, avant les élections régionales) désignés par tirage au sort

Claudine THOMAS, CR, Ile-de-France
Faten HIDRI*, CR, Ile-de-France
Frédéric MOLOSSI, CD, DPT 93
Sophie RIGAULT*, CD, DPT 91
Emilie IVANDEKICS, CD, DPT 95
Pierre-Jean GRAVELLE, CD, DPT 94
Nathalie RENAULT, MA, Courbevoie

Michel OUDINET*, MA, Villiers-sur-Marne
Joseph DELPIC, MA,
Saint-Michel-sur-Orge
Gaëlle BOUGEROL*, MA, Yerres
Gérard URLACHER, Maire,
Périgny-Sur-Yerres
Gérard LAMBERT-MOTTE*,

Maire, Plessis-Bouchard
Jean-Claude PERRAULT, Maire, Mandres-les-Roses
Bernard GROUCHKO*, Maire, Le Vésinet
Jean-Marc JUBAULT, Maire, Varennes-Jarcy
André VEYSSIERE*, Maire, Dugny

Représentants du personnel désignés par les organisations syndicales siégeant au CSFPT

ORGANISATIONS SYNDICALES	REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL
CGT	Annie RAULT Pascale DURAND* Pascale MICHAUD Hervé ZAMMIT* Sylviane BROUSSE Christine LEGAL* Alain JAMET Sylva GNEHI-ILOE-KOUE* Myriam LE HYARIC Grégoire AUBERT* Nadine BINOIS Christian CARBONNIER*
FO	Dominique GIRARDEAU* Bruno BURGUND Yasmina BELLAHCENE* Chantal TAUPENAS Fabrice BAUDEQUIN Bruno LEGAL* Françoise ALOE Fabrice BAUDEQUIN Daniel MAURIAC* Alain TURGIS Eric MATHIOT* Laurent BARTHEL Moussa OUAZIZ* Séphora FONCLAUD Francis JOLIVET* François ANDRÉ Mustapha ZIATA* Stéphane TACQ Karima LECHLECH*
CFDT	Valérie LEDOUR José PORCEDDU Sophie GOUREVITCH Marie-Annick DENIEL* Jean-Marc PACOR Antoine STOCKMAN* Céline NOVELLI-LEMOINE Mehdi HAIDER* Mireille ROQUEFORT-BEUN Patricia COURVOISIER* Patricia LEROUX-BALAGEAS Lionel SAUZET Serge HAURE Sid Ahmed KHODJA* Gabriel LLERENA Khalid ZOUGAGH* Amyr DABOUS Philippe BONY* Alban MEZARI Karim LOUELH*
FA-FPT	Alain ICHKANIAN Patrick LECOQ*
UNSA	Véronique SAKSIK Pierre-Albert BATONGA* Louis BOUMESBAH Rachida ARABI* Patrick ROUZIER Richard DECRETON*

* Suppléant(e)s

MA = maire-adjoint(e)

CM = conseiller(e) municipal(e)

CD = conseiller(e) départemental(e)

ADM = administrateur/trice

SI = syndicat intercommunal

DPT = département